

## ANNEXE AU BUDGET DE L'EXERCICE 2021 DU C.P.A.S. DE SCHAERBEEK.

### RAPPORT RELATIF AUX ÉCONOMIES D'ÉCHELLE ET AUX SUPPRESSIONS DES DOUBLES EMPLOIS OU CHEVAUchements D'ACTIVITÉS DU CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE ET DE LA COMMUNE DE SCHAERBEEK.

(Application de l'article 26 bis, §5, de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale)

#### 1. Généralités

L'administration du CPAS et l'administration communale ont poursuivi, en 2020, la mise en place de synergies.

En octobre 2018, le mode de fonctionnement en matière d'économies d'échelle et de synergies entre le CPAS et la Commune de Schaerbeek a été modifié, suite aux réflexions menées par le Comité de concertation Commune/CPAS, par la mise en place d'un groupe de travail bilatéral. Cinq thématiques ont été jugées prioritaires car elles présentent à court terme la plus grande valeur ajoutée pour les deux institutions :

- l'accès en identifiant au Service Contrôle de la Commune au nouveau logiciel BOS du CPAS ;
- les évolutions concernant le statut du personnel, la gestion des (fonds de) pensions suite aux nouvelles réglementations et tout autre point spécifique à la gestion des ressources humaines ;
- la recherche de solutions intégrant le Service Logement du Département de l'action sociale du CPAS, les agences immobilières sociales, les séniories communales et le Service Logement communal ;
- le développement d'un réseau de personnes de contact privilégiées et de partage de données ;
- la question de partage des connaissances et de réseautage dans le cadre de la mise en application du règlement général sur la protection des données (RGPD).

#### 2. Marchés publics organisés conjointement par le CPAS et la Commune de Schaerbeek

- tickets restaurant (durée : 2018-2022) ;
- la fourniture de mazout de chauffage et carburant (durée : 2020-2024) ;
- le contrat de location et de maintenance omnium d'un parc de copieurs/imprimantes multifonctions : jusqu'au 31 janvier 2020 ;
- Adhésion à des centrales de marché :
  - les services postaux : adhésion à la centrale de marché de la Commune d'Ixelles (jusqu'en juillet 2020) ;
  - la fourniture d'articles de bureau : adhésion à la centrale de marché Bruxelles Environnement (la Commune de Schaerbeek également adhérent) ;
  - la fourniture de papier format A4 : adhésion à la centrale de marché Bruxelles Environnement (la Commune de Schaerbeek également adhérent) ;
  - la fourniture de matériel informatique : adhésion à la centrale de marché CIRB (la Commune de Schaerbeek également adhérent), le GIAL (la Commune de Schaerbeek également adhérent) et la centrale de marché de Bruges ;
  - l'assurance hospitalisation collective du Service Fédéral des Pensions via l'accord-cadre conclu avec AG Insurance pour une durée de 4 ans de 2018 à 2022 (la Commune de Schaerbeek également adhérent) ;
  - la fourniture d'énergie (gaz et électricité) : adhésion à la centrale de marché de l'intercommunale SIBELGA jusqu'à fin 2023 (la Commune de Schaerbeek également adhérent) ;
  - l'accompagnement du CPAS en vue de promouvoir les mesures d'efficacité énergétique : adhésion à la centrale d'achat de l'intercommunale SIBELGA ;

- la fourniture de mazout de chauffage et de carburant: Marché conjoint avec la Commune de Schaerbeek jusqu'en 2024 ;
  - l'organisation de formations : adhésion à la centrale de marché de l'ERAP ;
  - la Smals (Prounity) : conclusion d'un accord-cadre avec des prestataires de services spécialisés dans la sélection et le suivi de consultants ICT qui exécutent des missions de consultance informatiques jusqu'au 4 juillet 2021 ;
- Autres synergies :
- échange d'avis, d'expériences et de bonnes pratiques avec la Commune de Schaerbeek concernant le marché de services 'assurances' ;
  - échange d'avis, d'expériences et de bonnes pratiques avec la Commune de Schaerbeek concernant le marché public 'catering' ;
  - échange de bonnes pratiques avec la Communes d'Ixelles ;
  - échange de bonnes pratiques avec le CPAS de Woluwe-Saint-Pierre ;
  - échange de bonnes pratiques avec le CPAS de Berchem Sainte Agathe ;
  - participation du CPAS de Schaerbeek au groupe de travail intercommunal 'marchés publics' ;

### 3. **Transition informatique**

#### 3.1 **Dématérialisation des analyses**

Depuis mai 2017, le CPAS utilisait la plateforme « Google drive » pour la dématérialisation des analyses à présenter aux organes délibérants du CPAS ainsi qu'au Comité de concertation Commune/CPAS en guise de solution transitoire. Depuis octobre 2019, le CPAS a mis en production le logiciel BOS utilisé par de nombreuses administrations communales et CPAS pour gérer les analyses (CAS et BP dans un premier temps, toutes les autres séances sont en cours d'analyse et d'implémentation – fin prévue en 2021). Ceci a permis d'automatiser une grande partie des échanges et donc de diminuer le flux de documents papiers.

#### 3.2 **Protocole de collaboration avec le CPAS de Molenbeek-Saint-Jean**

Le CPAS de Schaerbeek a conclu, en juin 2018, un protocole de collaboration avec celui de Molenbeek-Saint-Jean en vue de réaliser des synergies, dans une première phase sur le plan informatique, dans l'analyse et la réalisation de modules complémentaires au nouveau logiciel social (PDS : suivi de dossier) , dans la mise en place de modules propres à la spécificité de la Région de Bruxelles-Capitale (S.In.Cr.Ho, Share, etc.), d'interfaces automatiques entre le nouveau logiciel social 'Sociabili' et les logiciels communs (PEGASE*compta*, SDD, etc.) et du nouveau logiciel social lui-même. Dans une seconde phase, cette collaboration s'est étendue à d'autres matières (outils de gestion, GRH, monitoring, contrôle interne, etc.). En 2020 les deux CPAS ont mutualisé la plateforme de partage de sources logicielles afin de permettre aux équipes de développements de travailler ensemble sur les projets communs. Il est aussi important de noter qu'une même méthodologie de travail est partagée entre les deux équipes (SCRUM – AGILE).

#### 3.3 **Nouveau logiciel social du CPAS de Schaerbeek – coopération horizontale non institutionnalisée**

A partir de 2018, plusieurs solutions s'offraient à nous :

- une solution à développer par la Région de Bruxelles-Capitale,
- une solution à développer par une collaboration entre plusieurs CPAS de la Région,
- la nouvelle solution eOS proposée par la société CIVADIS
- 'Sociabili', le logiciel social créé et utilisé par le CPAS de Charleroi.

Le CPAS de Schaerbeek et plusieurs autres grands CPAS (Mons, Tournai, La Louvière, Liège et Molenbeek-Saint-Jean) est constitué une communauté basée sur une logique collaborative interinstitutionnelle ayant notamment pour finalité de réaliser des développements communs et partagés sur base de 'Sociabili', cette communauté a pris la forme d'une coopération horizontale non-institutionnalisée conformément à l'article 31 de

la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics. L'adhésion du CPAS de Liège a été acceptée par la plateforme en septembre 2019.

La première phase de cette collaboration est en cours : elle a pour objet la reprise des données, l'implémentation du logiciel auprès de chaque partenaire ainsi que la formation à l'utilisation du logiciel d'abord de 'super users' et ensuite de l'ensemble des travailleurs sociaux et administratifs.

Les CPAS de Molenbeek-Saint-Jean et Schaerbeek ont terminé cette phase fin 2019. Mons devrait terminer pour octobre 2020. Les autres CPAS en une deuxième vague devront terminer cette phase pour décembre 2020.

La seconde phase, qui constituera le réel objet de la coopération, aura pour objet la création d'une plateforme de coopération en vue de la mise en commun et du partage des mises à jour et développements du logiciel (tant pour les missions sociales de base que pour les autres missions sociales confiées aux CPAS). La plateforme de gestion commune des sources logicielles utilisée par Molenbeek-Saint-Jean et Schaerbeek va aussi être étendue en 2020 afin que les sources du logiciel Sociabili soient partagées entre les différents CPAS disposant des ressources de développement.

Il est important de noter que d'autres CPAS (dont plusieurs CPAS bruxellois) sont en cours d'analyse pour une éventuelle adhésion à la coopération.

### **3.4 Télécom/messagerie**

Depuis le déménagement vers le SILVER Building, le CPAS y compris ses deux maisons de repos et de soins (la MRPA/MRS 'La Cerisaie' et la MRPA/MRS 'Albert De Latour'), se trouve sur le réseau IRISNET et est donc joignable par la Commune.

La messagerie du CPAS a migrée vers la solution régionale de messagerie (CIRB) et permet donc une intégration plus facile avec les autres entités ayant fait le même choix.

## **4. Ressources humaines**

Une collaboration de plus en plus étroite est mise en place entre les deux directions des ressources humaines, visant à développer et harmoniser les outils de management et à créer des synergies dans les matières réglementaires, les épreuves de sélection/recrutement et le bien-être des travailleurs.

Les deux directrices se montrent soucieuses d'avancer globalement dans la même direction et de s'informer réciproquement de leurs projets ainsi que de partager leurs « bonnes pratiques ».

Des réunions d'alignement thématiques ont également eu lieu, notamment concernant l'attractivité, la rétention du personnel, mais également l'évaluation du personnel.

Le Département RH du CPAS interroge fréquemment le service de la commune pour savoir comment y est géré l'un ou l'autre problème administratif et réciproquement.

La DRH de la Commune et du CPAS ont des contacts réguliers, en réunion ou par téléphone, en vue d'appréhender de concert les points importants mis aux agendas respectifs des commissions et comités.

Le Département des Ressources Humaines du CPAS transmet systématiquement toutes les offres d'emploi à la Commune.

Un suivi régulier de l'avancée des projets, des nouveaux outils utilisés au CPAS est relayé à la Commune permettant ainsi d'aligner les politiques et les pratiques, tout en respectant les spécificités de chacune des Institutions.

## 5. Infrastructures

Quasiment tous les actifs immobiliers appartenant au domaine privé du CPAS ont été donnés en mandat de gestion de l'agence immobilière sociale ASIS.

Le CPAS bénéficie des connaissances et de l'expérience de la Commune en matière d'aménagement du bâtiment pour l'accueil de la petite enfance dans le cadre de son projet crèche.

L'architecte au Département Bâtiments de la Commune de Schaerbeek est invitée à toutes les réunions du Comité de pilotage de la crèche du CPAS.

En pratique, elle n'est pas souvent présente mais elle est sollicitée ponctuellement par le Chargé de projet crèche du CPAS. Elle a par ailleurs participé à la désignation de l'Auteur de projet dans le cadre du Comité d'avis et sera certainement sollicitée à nouveau sur des points particuliers durant le futur chantier.

La Directrice de l'asbl Crèches de Schaerbeek est systématiquement invitée aux réunions du Comité de pilotage. Elle y participe lorsqu'elle est disponible et est tenue au courant régulièrement de l'évolution du projet. Des synergies ont été proposées par l'ASBL Crèche de Schaerbeek au CPAS pour le fonctionnement de sa future crèche. Elles sont à l'étude, au regard notamment de la récente réforme du secteur portée par l'ONE (autorisations, subventions...).

## 6. Services sociaux

Tous les services sociaux du CPAS orientent les Citoyens Bénéficiaires vers les institutions ou associations para-communales en fonction de la situation de la personne accompagnée (Latitude Nord, la maison des médiations, le service RepR,...)

En concertation et à la demande de la Commune, le guichet « inscriptions logements » de la commune a été repris, en 2017 déjà, par le CPAS. Ce dernier a ouvert, au Silver Building, un guichet « info-logements » à destination de tout schaarbeekois. Une brochure a également été créée. Tout en soulageant la commune de l'organisation de son guichet logements, le guichet ouvert par le CPAS a étendu davantage sa mission. Le guichet « info-logements » du CPAS a pour vocation de pouvoir renseigner toute personne, locataire, propriétaire ou intéressée, des droits, opportunités et possibilités qu'offre Schaerbeek en matière de logement.

Dans les faits, le guichet est cependant peu sollicité. Les assistants sociaux 'logement' gèrent beaucoup plus de demandes et d'orientations via la permanence téléphonique logement du CPAS.

Dans la perspective de la réorganisation des services sociaux du CPAS en 2021, il est prévu de créer un service Energie-Logement qui permettrait de renforcer les synergies existantes avec la commune, notamment avec l'ASBL Renovas pour tout ce qui concerne l'obtention des primes régionales en matière d'énergie et de rénovation ainsi que pour l'organisation de séances d'information sur l'utilisation rationnelle de l'énergie et sur les conseils pratiques pour réduire les consommations et les dépenses énergétiques.

Dans le cadre de la crise sanitaire, de nombreux contacts ont été établis entre le CPAS et la commune, singulièrement les membres du PIPS : plan d'intervention psycho-social d'urgence.

Des assistantes sociales ont participé à la permanence téléphonique mise en place par la commune, et une coordination a eu lieu sur le dispositif de distribution des colis alimentaires au Crossing.

La commune a répondu à la demande formulée par le Membre du Collège réuni de la Commission communautaire commune (COCOM), chargé de la Santé et de l'Action sociale afin d'étudier la mobilisation de capacité hôtelière sur son territoire. Un accord de partenariat a été mis en place entre l'hôtelier gérant l'hôtel Albert, la Commune et l'asbl New Samu social pour la mise en place d'un dispositif temporaire d'hébergement de personnes sans domicile fixe.

Le CPAS a détaché une personne jusqu'au 15 juillet sur ce dispositif afin de :

- Coordonner les relations avec l'asbl New Samu Social, l'hôtelier et les autorités communales (commune et CPAS)
- Organiser l'appui logistique des autorités communales en binôme avec un membre de l'administration communale désignée par le PIPS (suivi des questions de repas et du gardiennage)
- Prendre les mesures d'initiative qui s'imposent en cas de problème urgent constaté sur place
- Assurer la liaison entre le Samu social et le CPAS concernant les demandes des bénéficiaires préalablement suivis par le CPAS de Schaerbeek hébergées au sein du dispositif
- Transmettre les demandes d'hébergement transmises par le CPAS de Schaerbeek au sein du dispositif ou au via la plateforme régionale mise en place par Bruss'help
- Participer à la mise en place de recherche de solutions plus pérennes de logement des bénéficiaires en lien avec le Samu social et la Commune
- Assurer le reporting hebdomadaire de la situation sur place auprès du PIPS de la commune de Schaerbeek
- Proposer les adaptations et réorientation du dispositif dans les limites autorisées par la convention entre les partenaires
- Evaluer la nécessité ou non de prolonger le dispositif et soumettre une proposition aux autorités communales
- Rédiger un rapport final d'évaluation du dispositif au terme de l'opération à adresser au CPAS et à la Commune.

## **7. Personnes âgées et maisons de repos et de soins**

### **7.1 Maisons de repos et de soins (MRPA/MRS)**

La maison de repos et de soins 'Albert De Latour' exploitée par le CPAS ne répondant plus aux nouvelles normes architecturales, le CPAS a introduit fin 2015 auprès des deux Membres du Collège réuni ayant l'Aide aux personnes dans leurs attributions un projet de rénovation dénommé « ADL 2.0 ».

Dans le courant de 2018, le CPAS a introduit auprès du Collège réuni de la Commission communautaire commune un projet innovant et ambitieux de réalisation d'un site multifonctionnel visant non seulement la rénovation (et la mise en conformité) mais aussi l'extension (par la construction d'habitations adaptées à la personne âgée ne pouvant plus demeurer à domicile) de sa MRPA/MRS 'Albert De Latour'.

Ce projet a été repris dans le plan pluriannuel 2017-2022 du Collège réuni relatif aux investissements dans l'infrastructure relevant de la politique d'aide aux personnes.

En 2018, le Conseil de l'action sociale de Schaerbeek, sur base de l'analyse de l'administration et d'une étude de faisabilité réalisée par un bureau d'architecture spécialisé dans le domaine, a donné le feu vert pour le projet de mise en conformité de sa MRPA/MRS 'Albert De Latour' (les marchés publics pour la désignation d'un auteur de projet et d'un assistant maître d'ouvrage ont été lancés en 2020) et pour développer une synergie avec l'asbl Foyer Schaerbeekois, en sa qualité de SISP, qui a introduit le dossier relatif au projet de création de nouveaux logements adaptés aux seniors à côté de la MRPA/MRS 'Albert De Latour' auprès de la Région de Bruxelles-Capitale dans le cadre du programme 'Alliance Habitat' (projets d'acquisition et de réhabilitation d'immeubles et projet de démolition et de reconstruction d'immeubles financés dans le cadre de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 4 février 2016). Malgré diverses rencontres, ce projet de logement adaptés à côté de la MR n'a pas avancé, le propriétaire du bâtiment souhaitant le vendre à un prix estimé trop onéreux.

La cuisine de la MRPA/MRS 'Albert De Latour' prépare des tartines pour la zone de police (pour les personnes arrêtées administrativement). Différentes activités intergénérationnelles sont organisées entre les maisons de repos et de soins du CPAS et certaines écoles communales.

Un agent du Service Population se déplace dans les maisons de repos (et de soins) et à domicile des personnes âgées et de personnes à mobilité réduite pour le renouvellement des cartes d'identité ou pour les changements d'adresses.

## 7.2 Personnes âgées

Le Service Pensions de la Commune introduit les demandes de GRAPA pour les citoyens bénéficiaires âgés suivis par le CPAS qui n'en bénéficient pas encore.

Le Foyer schaarbeekois, avec le Département personnes âgées du CPAS et le Service Seniors de la commune, se sont réunis pour discuter d'un plan canicule pour les personnes âgées, à l'échelle de la commune.

## 8. Programme communal de prévention urbaine

Différentes synergies sont établies entre les différents services du PPU et les services du CPAS via la CASS (Coordination de l'action sociale – CPAS) qui participe à des groupes de travail, à des formations, à des rencontres de connaissance du réseau,...

Des contacts réguliers ont lieu entre le Service Logement du CPAS et la Commune dans le cadre du projet « Soleil du Nord » de la Commune.

Il existe un travail de collaboration ponctuelle avec le Service RePR (réseau de prévention à la récidive) de la Commune qui est un service d'aide aux justiciables avec lequel le CPAS collabore, autant pour la gestion des courriers adresse de référence des personnes incarcérées que pour l'accueil, au chauffoir, de personnes devant effectuer des heures de travaux d'intérêt général ; avec la plateforme Logement/RenovaS (contrats de quartier).

Un travail de collaboration étroite a été mis en œuvre autour des primo-arrivants, par le département de l'action sociale du CPAS, avec l'asbl « Via » et avec le bureau d'accueil des primo-arrivants schaarbeeko-molenbeekois (BAPA).

Une collaboration étroite existe entre, d'une part, le Service Logement du CPAS et Latitude Nord et, d'autre part, entre AIS, Commune et CPAS la gestion des logements transit.

## 9. Projets d'insertion professionnelle

### 9.1 Synergies avec la Commune

#### **Maison de l'emploi :**

Une collaboration étroite est organisée avec les partenaires de la Maison de l'emploi.

La maison de l'emploi, la Commune et le CPAS ont mis en place ensemble, avec d'autres opérateurs ISP (Mission locale – Antenne Actiris - JST – Schaarbeek Action Emploi – La lustrerie, ...) une collaboration étroite permettant de mieux articuler nos actions ISP à destination des schaarbeekois. Pour ce faire, un Comité de suivi est organisé régulièrement afin d'amorcer et intensifier nos interactions. Le contexte du COVID a perturbé la bonne continuité de nos avancées en 2020 mais nous espérons vivement la relance en 2021. Nous avons établi 22 nouveaux partenariats d'insertion en 2020.

### 9.2 Synergies avec la Mission locale de Schaarbeek

- Modules collectifs d'accompagnement de recherche emploi au terme du contrat d'insertion.
- Orientation du public accompagné vers les filières de formation coordonnées par leurs soins.
- Participation à la concertation zonale ISP.
- Rencontres régulières avec les responsables des espaces formation et emploi afin d'intensifier les synergies.

### **9.3 Gestion des travailleurs « sous contrat d’insertion (appl. de l’article 60, §7, de la loi organique des CPAS et de l’arrêté régional du 23 mai 2019 lié aux emplois d’insertion**

Le Centre mène une politique très active en matière d’insertion socio-professionnelle de bénéficiaires du revenu d’intégration sociale ou de l’aide sociale financière équivalente à ce revenu par le biais de la mise à l’emploi dans le cadre de l’article 60, § 7, de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d’action sociale.

En 2020, le CPAS s’était fixé d’atteindre une moyenne mensuelle de 420 travailleurs. Mais vu le contexte lié au COVID-19, nous sommes à une moyenne de 355 travailleurs en insertion. Malgré le contexte sanitaire, nous avons relancer notre accompagnement recherche emploi de façon très proactive et l’augmentation du nombre d’engagés s’en fait ressentir. Pour 2021, nous comptons atteindre une moyenne de **410 travailleurs en insertion**.

Nous travaillons en étroite collaboration avec les services suivants:

- le Service Propreté et Espace Verts
- le Service Population
- le Service Instruction Publique
- le Service Sports
- le Service Accueil
- le Service Recouvrement et Finances
- le Service de l’Enseignement néerlandophone
- le Service Eco-Conseil
- le Service Voirie

ainsi qu’en concertation avec le Département Ressources Humaines de la Commune pour toute l’organisation autour de cette matière.

### **10. Coordination de l’action sociale de Schaerbeek (CASS)**

Les services communaux du programme de prévention urbaine (PPU) tels que RePR, la Maison des médiations, Soleil du Nord, les travailleurs sociaux de rue, Latitude Nord... ainsi que la Maison des femmes et le service seniors participent activement aux activités de la CASS : groupes de travail, rencontres de connaissance du réseau, formations.

Ces diverses actions créatrices de liens entre les acteurs sociaux de Schaerbeek contribuent à améliorer les collaborations entre les partenaires dans l’accompagnement des citoyens bénéficiaires.

Deux projets associant des travailleurs sociaux du CPAS, de la Commune et du tissu associatif ont été réalisés dans le cadre de la CASS : un guide Seniors et une brochure sur les violences conjugales.

La CASS participe aux rencontres (COCOM) réunissant les 19 coordinations sociales de CPAS situés dans la Région de Bruxelles-Capitale.

En 2021, conformément à la loi organique des CPAS (article 62) la CASS sera intégrée dans la direction de l’action sociale.

### **10. Protection des données**

Dans le cadre de la mise en application du règlement général sur la protection des données, la déléguée à la protection des données (DPD) du CPAS et le DPD de la Commune de Schaerbeek collaborent étroitement (réunions, échange de bonnes pratiques, partage de procédés et documents élaborés, formations RGPD, ...).

## **11. Prévention et protection des travailleurs au travail**

Des rencontres entre le Service interne pour la prévention et la protection au travail (SIPP) du CPAS et le SIPP de la Commune de Schaerbeek sont programmées afin d'évaluer l'opportunité de synergies à mettre en place en matière de sécurité au travail, protection de la santé des travailleurs, aspects psychosociaux du travail, ergonomie, hygiène du travail et embellissement des lieux de travail.

## **12. Politique de recherches de subventions**

La Commune de Schaerbeek a créé en 2003 le Service Subventions et Partenariats qui s'attache depuis à promouvoir et à mettre en œuvre une politique active de recherche de subvention qui contacte un service qui pourrait être concerné dès qu'un appel à projets sort ou dès que la Commune bénéficie d'une enveloppe 'subventions'.

En 2018, la Commune de Schaerbeek a marqué son accord sur la communication au CPAS des appels à projets et enveloppes subsides ou subventions qui pourraient l'intéresser dans l'attente de la prévision au cadre du CPAS d'un emploi de subsidiologue qui aurait la charge de devenir le 'spoc' interne entre le(s) pouvoir(s) subsidants et le(s) service(s) gestionnaire(s) de projets en lien avec les missions ou les objectifs stratégiques ou opérationnels du CPAS, d'appuyer et soutenir le(s) porteur(s) de projet et de veiller à la bonne utilisation des subventions obtenues par rapport aux objectifs déterminés et aux modalités arrêtées par les pouvoirs subsidants.

Le Service Subventions et Partenariats communal a créé dans le cadre d'un projet de collaboration intercommunale, un groupe de travail 'subventions' auquel participe maintenant également le chargé de projet crèche du CPAS.

Schaerbeek, le 26 octobre 2020.